

Décision portant nomination de Madame Martine MASBERNAT aux fonctions de chargée de mission

LA PRÉSIDENTE,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) :

Vu le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS;

Vu l'arrêté du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnité des chargés de mission au CNRS:

Vu l'arrêté du 20 octobre 2017 portant attribution de fonctions au Centre national de la recherche scientifique;

DÉCIDE:

Article 1er

Madame Martine MASBERNAT, directrice de recherche 1ère classe, est nommée chargée de mission auprès de la présidente pour l'Institut des Sciences de l'ingénierie et des systèmes du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Sa mission a pour objet le suivi des activités scientifiques Génie des Procédés.

Pour l'exercice de cette mission, Madame Martine MASBERNAT demeure affectée à l'UMR5503 – LGC – Toulouse.

Article 2

Du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018, Madame Martine MASBERNAT percevra l'indemnité forfaitaire mensuelle prévue par l'arrêté du 10 novembre 2003 susvisé.

Article 3

La dépense sera imputée sur le compte 64641000 – subvention d'Etat (NA) du budget du CNRS et prise en charge par la délégation Midi-Pyrénées.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le